

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Révision de la Constitution : Osouka présente le nouveau texte devant les députés

AVEC force et arguments, la cheffe du gouvernement a édifié hier les élus du peuple sur la pertinence et de cette initiative.

J.KOMBILE MOUSSAVOU
Libreville/Gabon

L'AUDITION de la Première ministre, Rose Christiane Ossouka Raponda, hier, par les membres de la Commission des Lois, des Affaires administratives et des Droits de l'Homme de l'Assemblée nationale restera, sans aucun doute, comme l'un des événements politiques majeurs de cette année qui s'achève dans quelques jours.

Loin de la passion et des débats suscités autour du projet de loi portant révision de la Constitution, elle s'est attelée, avec force et arguments, à édifier les députés sur la pertinence de cette initiative. Laquelle, à l'entendre, résulte de la nécessité, pour le constituant, de se pencher et de "se prononcer sur le fond" des "solutions provisoires" dégagées par la Cour constitutionnelle, il y a quelque temps, sur des événements ayant impacté la vie de la nation. Notamment lors de l'indisponibilité temporaire du chef de l'État à exercer ses fonctions et au moment du non-renouvellement de l'Assemblée nationale aussi bien dans les délais constitutionnels que dans ceux fixés par la haute juridiction.

De fait, a-t-elle fait valoir, "les articles 13 et 4 de la Constitution doivent être modifiés et un article 13a créé (...)". Et l'une des innovations majeures réside dans le fait que, en cas de vacance de la présidence de la République, la saisine de la Cour constitutionnelle est faite soit à l'initiative des bureaux des deux Chambres du Parlement, soit du gouvernement. Statuant, dans l'un et l'autre cas, à la majorité

des deux tiers de leurs membres, et non plus à la majorité absolue comme auparavant.

"En définitive, les modifications significatives apportées aux articles 13 et 4 de la Constitution vont induire la modification d'autres dispositions dans un souci d'harmonisation et de cohérence desdites prescriptions", a clamé la Première ministre. Il en est ainsi de l'article 41 qui, pour des raisons d'efficacité et

Loin de la passion et des débats suscités autour du projet de loi portant révision de la Constitution, elle s'est attelée, avec force et arguments, à édifier les députés sur la pertinence de cette initiative.

de renforcement des prérogatives du législateur", prévoit la réorganisation du fonctionnement des deux Chambres du Parlement en une session par an et non plus deux comme actuellement. Dans le même ordre d'idées, a-t-elle poursuivi, la révision de l'article 58a va permettre aux présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat, en lieu et place du Premier ministre, de provoquer la réunion d'une commission mixte chargée de proposer un texte sur les dispositions demeurant en discussion. D'où, a-t-elle indiqué, afin de "sanctionner tout acte portant atteinte aux symboles de la République", la révision de l'article 7 propose d'intégrer le cas d'atteinte à la mise en danger de l'intégrité des institutions dans le champ des crimes de haute trahison punis par la loi.

Avec ceci que le vice-président de la République devrait se voir confier, entre autres missions, la tutelle de la Médiature de la République.

S'agissant de la désignation des sénateurs par voie d'élection au suffrage universel indirect et par voie de nomination par le chef de l'État, Rose Christiane Ossouka Raponda a laissé entendre qu'elle résulte de la tendance observée dans l'évolution des institutions dans le monde.

"Les dispositions de l'article 90 de la Constitution méritent d'être complétées pour consolider la protection dont bénéficient les membres de la Cour constitutionnelle dans l'exercice de leurs fonctions en y intégrant les éléments du statut de juge constitutionnel déjà prévus dans la Loi organique sur la Cour constitutionnelle, comme c'est le cas pour les parlementaires". Reste désormais aux députés d'examiner le texte dans le fond et la forme et à se prononcer.



La cheffe du gouvernement, Rose Christiane Ossouka Raponda, présente le nouveau texte de la Constitution devant les députés.



DERNIÈRE RÉVISION DE LA CONSTITUTION JANVIER 2018

Le 10 janvier 2018 :

Réunies en congrès, les deux chambres du Parlement (Assemblée Nation - Sénat) ont procédé à l'adoption du texte portant révision de la Constitution. Ce conformément aux dispositions de la loi initiale (article 118).

13 articles révisés

Sur 213 votants

- 197 ont voté pour le oui
- 14 se sont déclarés contre
- 2 Abstentions



©. Malixant MOUSSAVOU

Source : Service documentation de l'union

Ossouka Raponda a défendu le

Des débats à la hauteur de l'événement

J.K.M
Libreville/Gabon



...tant aux députés le bien-fondé de la révision constitutionnelle.

À voir l'ambiance qui a prévalu hier, au siège provisoire de l'Assemblée nationale, on se serait cru revenu aux premières heures des débats parlementaires post-Conférence nationale. Tant les députés de la majorité et de l'opposition, dans des interventions pertinentes aux accents quelquefois passionnés, n'ont pas ménagé leur peine pour défendre leurs positions par rapport à la révision constitutionnelle. Le ton a été donné dans la matinée par une dizaine d'élus de l'opposition qui, dans un coup d'éclat, ont manifesté devant l'hémicycle, pour exprimer leur désappro-

Le ton a été donné dans la matinée par une dizaine d'élus de l'opposition qui, dans un coup d'éclat, ont manifesté devant l'hémicycle.



Photo: Sylvain Maganga

bation. Une première qui, selon plus d'un, se serait déroulée au mépris des règles et usages en la matière. Surpris et déconcerté par l'attitude de ses collègues, le président de l'Assemblée nationale, Faustin Boukoubi, les a invités à regagner l'hémicycle pour un débat républicain. Celui-ci a été tout aussi tendu et passionnant. Soutenant et défendant le bien-fondé de cette révision constitutionnelle, les députés de la majorité républicaine et sociale pour l'émergence, à travers leurs porte-voix, ont réaffirmé leur soutien à la cheffe du gouvernement en s'engageant à voter, le moment venu, les modifications de la Loi fondamentale.

Vent debout, leurs collègues de l'opposition n'ont pas manqué de dénoncer l'inopportunité de cette initiative. En interpellant, tour à tour, Rose Christiane Ossouka Raponda sur l'instauration d'un triumvirat en cas de vacance de pouvoir. Mais aussi sur le principe de nomination d'une partie des sénateurs par le chef de l'État, le maintien de la fonction de vice-président de la République, etc. Non sans s'étonner de la "célérité" avec laquelle ce texte se retrouve à la Représentation nationale. Autant d'interrogations auxquelles la locataire du 2-Décembre s'est attelée à apporter des éclaircissements.

Les raisons du triumvirat

Yannick Franz IGOHO
Libreville/Gabon



Photo: Sylvain Maganga

L'ARTICLE 13 de la Constitution que le gouvernement envisage de retoucher est sans aucun doute l'un des plus querellés des vingt-six concernés. Cette disposition faisant couler beaucoup d'encre et de salive. Ainsi, pour éclairer la lanterne du public, les tenants du pouvoir via le porte-parole de la présidence de la République, Jessye Ella Ekogha, justifient la nouvelle disposition à introduire dans la "mère des lois". Ce dernier de préciser qu'il n'y a pas péril en la demeure. "La vacance de pouvoir n'est pas à l'ordre du jour. Le président de la République est revenu au meilleur

de sa forme", a-t-il déclaré. En revanche, tirant les leçons de son accident vasculaire cérébral (AVC) survenu à Riyad, en Arabie saoudite deux plus tôt, le premier magistrat gabonais a jugé utile d'intégrer la vacance temporaire jusque-là inexistante dans la "loi fondamentale". Donc, pour éviter que le président du Sénat, élu au suffrage universel indirect, ait les mêmes prérogatives que le chef d'État (élu quant à lui au suffrage universel direct), la mise en place d'un triumvirat

s'impose, soutient le conseiller en charge de la communication présidentielle. Revenant sur la probable prééminence du "patron de la Défense nationale" sur le chef du gouvernement, en cas de vacance temporaire ou définitive de pouvoir, Jessye Ella Ekogha a clamé haut et fort: "Le ministre de la Défense nationale est dans ce collège pour la sécurisation du pays et des populations". Pour lui, cette période extrêmement sensible donne souvent lieu à des attaques tous azimuts et multiformes. Pour éviter toute tentative de déstabilisation interne ou attaque de l'extérieur, la présence du ministre de la Défense nationale est indispensable, à ses yeux.